

**LE GRAND PERIGUEUX**

**1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX**

**DELIBERATION DD061-2019**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	51
Votants	65
Pouvoirs	14

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 21 juin 2019.

**LE 27 juin 2019**, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

**OBJET : REVISION DES TARIFS DE LA PEPINIERE CAP@CITES**

M. Jacques AUZOU, Président  
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes GONTHIER, DE PISHOF, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, PERRAUD-DAUSSE, MOULENES, PAUL, ROUX, SALOMON.

Mme DAURIAC MAREILLAUD suppléante de M.DENIS  
M CHANTEGREIL suppléant de M. VIROL

MM. BUISSON, MOTTIER, CURNIL, RAYNAUD, PASSERIEUX, CHERON, TESTUT, DOBBELS, ROUSSARIE, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, FRADON, GEOFFROY, MOISSAT, LACOSTE, CHASTENET, AUDI, CIPIERRE, DUNOYER, KHAIRALLAH, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, MATHIEU, REYNET, LARENAUDIE, COLLINET, BUFFIERE, GENDRE, GEORGIADES, CACAN.

**ABSENTS :**

Mmes : BOUCAUD, PASQUET, SALINIER, KERGOAT, FAURE, DATRIER, LEON, MONTEIL-MAYAUD, RAT, TOULAT, DORET, DECABRAS.

MM. : LE MAO, BEYLOT, DESPALT, BONNET, LARRE, BREAU, SUBERBERE, BERIT-DEBAT, MARTINEAU, DENIS, LEGAY, MOTARD, PUYRIGAUD, MERILLOU, BARBANCEY, COUDERC, GIRAUDEL, MACARY, LE VACON, MALLET, TALLEY, RAUZET, GUILLEMET, VIROL, GRELETTY, LAROCHE, RATIER, USCAIN, COLBAC, DUCENE, HERBRETEAU, LE ROUX, MONTORIOL.

**POUVOIRS :**

Mme LEON	Pouvoir à	M. AUDI	Mme MAYAUD	Pouvoir à	Mme CIPIERRE
Mme TOULAT	Pouvoir à	M. MOSSION	M. MERILLOU	Pouvoir à	Mme BORAS
M. MOTARD	Pouvoir à	M. CACAN	M. DUCENE	Pouvoir à	M. GEOFFROY
Mme DECABRAS	Pouvoir à	Mme SALOMON	M. BREAU	Pouvoir à	M. MOTTIER
M. GUILLEMET	Pouvoir à	Mme ROUX	M. GIRAUDEL	Pouvoir à	Mme MOULENES
M. MARTINEAU	Pouvoir à	M. BELLEBNA			
M. LE MAO	Pouvoir à	M. DOBBELS			
Mme RAT	Pouvoir à	Mme PERRAUD DAUSSE			
Mme SALINIER	Pouvoir à	Mme GONTHIER			

**OBJET : REVISION DES TARIFS DE LA PEPINIERE CAP@CITES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant que** par délibérations antérieures, le Conseil Communautaire a décidé des principaux tarifs pour la pépinière Cap@cités pour les entreprises hébergées et les particuliers, associations, syndicats et entreprises non hébergées.

**Que** les services facturés aux entreprises hébergées sont :

- Des prestations obligatoires : une redevance d'occupation de leurs bureaux privatifs, la participation aux charges des parties communes, un pack service de base (accueil, courrier, signalétique intérieure, accès aux animations, accès aux salles de réunions,...), leurs charges individuelles d'électricité, chauffage et eau pour ceux qui ont un point d'eau dans leur bureau ;
- Des services à la carte : téléphone, accès internet, photocopies, secrétariat, organisation de petits déjeuners, fournitures,...

**Que** les services facturés aux particuliers, associations, syndicats et entreprises non hébergées sont :

- La location de salles ou de bureaux équipés pour un usage ponctuel ;
- Certains services à la carte : café d'accueil, photocopies, ménage des salles.

**Considérant que** certains tarifs sont à revoir en fonction de l'évolution des tarifs des fournisseurs.

**Que** les loyers des entreprises hébergées, le pack service de base et certains services à la carte restent inchangés.

**Que** le montant du loyer pour les accompagnants à la création d'entreprise pourrait être aligné sur celui pratiqué pour les entreprises hébergées en Hôtel d'entreprises.

**Considérant que** les tarifs n'ont pas été révisés depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014.

**Que** les tarifs des provisions pour charges privatives et locatives ainsi que les tarifs de certains services à la carte peuvent être modifiés après prise en compte des prix d'achat des matériels ou services, et de l'évolution des consommations de fluides et être mis en service à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019 (seuls les tarifs ci-dessous présentent une modification) :

PRESTATIONS OBLIGATOIRES	Tarifs 2018	Proposition tarifs 2019	Commentaires
<b>Redevance d'occupation par m<sup>2</sup>/an</b> Tarif accompagnant	90 €	<b>125 €</b>	Alignement sur les tarifs pratiqués pour l'hôtel d'entreprise
<b>Participation aux charges communes (entretien, électricité, eau des parties communes) par m<sup>2</sup>/an</b>  Provision  La provision sur charges communes pourra être révisée au 1 <sup>er</sup> janvier de chaque année selon les factures réellement acquittées l'année précédente.	30 € +  Régularisation en fin d'année civile ou à la date de sortie si elle intervient en cours d'année.	<b>29 € +</b>  Régularisation en fin d'année civile ou à la date de sortie si elle intervient en cours d'année.	Réévaluation suite aux consommations réelles de 2018
<b>Charges individuelles par m<sup>2</sup>/an</b>  Electricité, chauffage, eau : facturés au réel (Prorata de l'abonnement selon les m <sup>2</sup> occupés + sous comptages individuels). Selon local choisi :  Provision électricité, chauffage  - OU Provision électricité, chauffage, eau   La provision sur charges individuelles pourra être révisée au 1 <sup>er</sup> janvier de chaque année selon les factures réellement acquittées l'année précédente.	11 € +  Régularisation en fin d'année civile ou à la date de sortie si elle intervient en cours de trimestre.   14 € +  Régularisation en fin d'année civile ou à la date de sortie si elle intervient en cours de trimestre.	<b>8 € +</b>  Régularisation en fin d'année civile ou à la date de sortie si elle intervient en cours de trimestre.   <b>11 € +</b>  Régularisation en fin d'année civile ou à la date de sortie si elle intervient en cours de trimestre.	Réévaluation suite aux consommations réelles de 2018



SERVICES A LA CARTE * (optionnels)	Tarifs 2018	Proposition tarifs 2019	Commentaires
<p>Téléphone : au réel (prorata de l'abonnement + sous comptage individuel des communications) Consommation</p> <p>Abonnement mensuel ligne SDA</p> <p>Location du poste téléphonique (siemens Gigaset AC260)</p>	<p>réel opérateur</p> <p>4,25 €/ligne/mois</p> <p>2 €/mois</p>	<p>réel opérateur</p> <p><b>4,50</b> €/ligne/mois</p> <p>2 €/mois</p>	<p>Réévaluation par rapport aux factures SFR de 2018</p>
<p>Accès internet :</p> <p>liaison Internet très haut débit permanente via deux accès VDSL redondants (40M descendants et 6M montants chacun).* mutualisée pour l'ensemble des usagers de la pépinière</p> <p>* garantis ascendants et descendants, GTR 4 h, 24h/24, 7j/7</p> <p>Abonnement mensuel :</p>	<p>20 €/bureau</p>	<p><b>15</b> €/bureau</p>	<p>L'abonnement internet a été réévalué en 2017 lors du changement d'opérateur. Celui-ci a été surévalué et doit être revu à la baisse.</p>
<p>Facturation dégressive des photocopies (en nb de copies/trimestre) facturée au trimestre</p> <p><u>De la 1<sup>ère</sup> à la 250<sup>ème</sup> copie :</u></p> <p>A4 recto noir</p> <p>A4 recto verso noir</p> <p>A3 recto noir</p> <p>A3 recto verso noir</p> <p>A4 recto couleur</p>	<p>0,05 €</p> <p>0,10 €</p> <p>0,10 €</p> <p>0,20 €</p>	<p><b>Suppression de la facturation dégressive</b></p> <p>Photocopies en nb de copies facturées au trimestre</p> <p><b>0.05 €</b></p> <p><b>0.10 €</b></p>	<p>Suppression de la facturation dégressive pour simplifier la facturation</p> <p>Réévaluation des coûts suite au changement de copieur et baisse des tarifs du prestataire</p>

Envoyé en préfecture le 21/08/2019

Reçu en préfecture le 21/08/2019

Affiché le

SLOK

ID : 024-200040392-20190627-DD612019-DE

A4 recto verso couleur			
A3 recto couleur	0,35 €	<b>A4 recto = 1 copie</b>	
A3 recto verso couleur	0,70 €	<b>A4 recto verso = 2 copies</b>	
	0,70 €	<b>A3 recto = 2 copies</b>	
<u>De la 251ème à 500ème copie</u>	1,40 €	<b>A3 recto verso = 4 copies</b>	
A4 recto noir			
A4 recto verso noir			
A3 recto noir	0,04 €		
A3 recto verso noir	0,08 €		
	0,08 €		
A4 recto couleur	0,16 €		
A4 recto verso couleur			
A3 recto couleur	0,17 €		
A3 recto verso couleur	0,34 €		
	0,34 €		
<u>Au-delà de la 500ème copie</u>	0,68 €		
A4 recto noir			
A4 recto verso noir			
A3 recto noir	0,03 €		
A3 recto verso noir	0,06 €		
	0,06 €		
A4 recto couleur	0,12 €		
A4 recto verso couleur			
A3 recto couleur	0,12 €		
A3 recto verso couleur	0,24 €		
	0,24 €		
	0,48 €		
Ménage des locaux privatifs	10,5 €/passage (30mn)/bureau	<b>6 € / passage (15mn) / bureau</b>	15 mn suffisent pour effectuer le ménage dans un bureau + hausse des tarifs du prestataire.
Remplacement néon (l'unité, fourniture et main d'oeuvre)	10 €	<b>0 €</b>	Le remplacement est à la charge de la pépinière
Remplacement clé (l'unité)	12 €	<b>6 €</b>	Changement de prestataire
Remplacement badge (l'unité)	16 €	<b>11 €</b>	Baisse des tarifs prestataire

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

Envoyé en préfecture le 21/08/2019

Reçu en préfecture le 21/08/2019

Affiché le

SLO

ID : 024-200040392-20190627-DD612019-DEtion à

- Décide des modifications de tarifs tels que décrits précédemment à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés à cette grille de tarifs.

## Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	1 0 JUIL. 2019	Pour extrait conforme	1 0 JUIL. 2019
Délibération certifiée exécutoire à compter du	1 0 JUIL. 2019	Périgueux, le	1 0 JUIL. 2019

Le Président  
Jacques AUZOU

